

Délégation de signature consentie à M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'UMR 5149, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité 5149, intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier, dont le directeur est M. Paul-Emile PARADAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'unité UMR 5149, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Emile PARADAN, directeur de l'unité UMR 5149, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel MARIN, Professeur des Universités, à Mme Nathalie QUINTIN, Assistant Ingénieur et à Mme Sophie CAZANAVE PIN, Adjoint Administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2012



Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES



Directeur d'unité :

NOM : PARADAN Paul-Emile

Spécimen de signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Paradan".

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : MARIN Jean-Michel

Spécimen de signature

GRADE : Professeur des Universités

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Marin".

2) NOM : QUINTIN Nathalie

Spécimen de signature

GRADE : Assistant Ingénieur

A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Quintin".

3) NOM : CAZANAVE PIN Sophie

Spécimen de signature

GRADE : Adjoint administratif

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Pin".

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

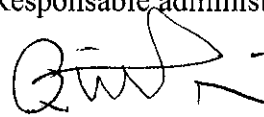
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM :QUINTIN Nathalie

GRADE :Assistant Ingénieur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :Responsable administrative

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité
Le Directeur de L'13M.



Paul-Emile PARADAN